

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.18

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SAGE BASSE VALLÉE DE L'AIN

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification prévu pour instaurer, sur un territoire donné, une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, etc.) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Le SAGE de la vallée de l'Ain comprend actuellement 40 communes. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires, une révision de ce SAGE a été initiée en 2009 et a conduit à une nouvelle approbation par arrêté du 25 avril 2014.

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), structure porteuse du SAGE actuel, a été labellisé Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) en 2019. Dans le contexte actuel de changement climatique, les élus de cette structure souhaitent, dans le cadre d'une nouvelle stratégie mise en place, élargir le territoire couvert par le SAGE.

Le projet consiste ainsi à modifier le périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain (40 communes / 602 km²) pour le faire coïncider avec celui du SR3A (142 communes / 1 700 km²). Ce projet est né d'une volonté politique forte de disposer d'une échelle de travail commune entre le SR3A et la Commission Locale de l'Eau Basse Vallée de l'Ain (CLE), chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du SAGE, afin d'avoir une vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

Cette modification est le fruit d'une démarche engagée depuis l'automne 2022 et s'inscrit dans la continuité de la nouvelle stratégie mise en place par les élus du SR3A sur la période 2020-2026. Elle trouve également son origine dans la volonté des élus d'améliorer la gouvernance sur le territoire du SR3A qui fait face à de nombreux enjeux dont le partage de la ressource, la gestion intégrée des milieux, la qualité de l'eau, l'adaptation au changement climatique. Ces évolutions accentueront les difficultés en termes de gestion de l'eau, notamment sur le plan quantitatif et entraîneront des répercussions importantes sur l'état des ressources en eau mais également sur l'ensemble des activités économiques et des usages qui dépendent de cette ressource. C'est dans ce contexte que la question de la modification du périmètre du SAGE Basse Vallée de l'Ain s'est posée.

Afin d'associer les parties prenantes à la démarche, le SR3A a souhaité instaurer, préalablement à la consultation officielle, des temps d'échanges avec les services de l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, le bureau de la CLE ainsi que les EPCI et les élus locaux.

La co-construction d'une planification de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin-versant est apparue comme un élément indispensable dans le paysage territorial local.

Validé par les élus du SR3A en Comité syndical le 12 décembre 2023 et par les membres du bureau de la CLE de la Basse Vallée de l'Ain le 27 novembre 2023, ce projet constitue ainsi une ambition forte pour le territoire.

Pour ce faire, la consultation officielle auprès des collectivités et du Comité de bassin se déroule du 20 décembre 2023 au 20 avril 2024. Instruite par les services de l'État (Art. R.212-27 du Code de l'Environnement), elle vise à valider la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain par la publication d'un arrêté.

Cette étape préliminaire de modification du périmètre n'est qu'un préalable à l'élaboration du futur SAGE Ain aval et affluents, que l'ensemble des acteurs seront amenés à bâtir par la suite.

La Commission Municipale Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21, lors de sa séance en date du 12 mars 2024 a émis un avis favorable.

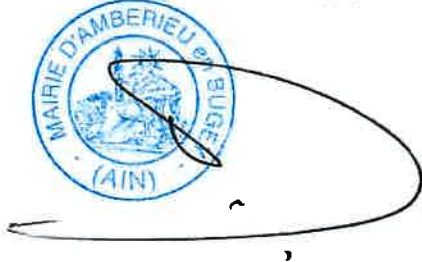
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE DONNER** un avis favorable à la modification du périmètre du SAGE Basse Vallée de l'Ain.

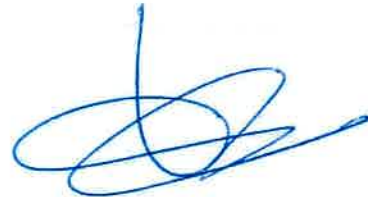
Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

22 MARS 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy blue ink signature.A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy black ink signature. Below the stamp is a rectangular box containing the following text:

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_18-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024